

C I A S
Airvaudais-Val du Thouet
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CIAS Airvaudais-Val du Thouet
INSTALLATION LE 21 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze le vingt et un du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet , régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de son siège 33 place des Promenades à Airvault.

19 présents : AUBRY Lucienne, BARIGAULT Jeanne, BARIGAULT Maryse, BRAUD Fangoise, BRUNET Marie-Hélène, CHARRIER Maryse, COIFFARD Jean-François, DAMBRINE Frédérique, FOUILLET Olivier, GLORIAU Lucette, JOZEAU Sylvie, MARSAULT Hélène, MEUNIER Joël, MILLIASSEAU Pierrette, NIVEAU Nicole, REAU Micheline, ROBERT Daniel, ROY Jacques, VOYER Jean.

0 pouvoirs

Excusé (e) s : CESBRON Jean-Pierre

Absent (e) s : LAVIGNE Jacques

Date de la convocation : 10/12/2015 ayant pour ordre du jour :

- Installation du Conseil d'Administration
- Election du Vice Président
- Création d'un budget annexe au budget principal
- Vote des budgets 2016
- Création des postes
- Tarifs des services

Hélène MARSAULT a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence d'Olivier FOUILLET Président de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet et Président de droit du CIAS Airvaudais-Val du Thouet.

Il remercie Mme CHARRIER Maryse, Présidente du SIVU Aide à Domicile Airvault ST Loup pour le travail accompli depuis sa prise de fonction.

M. Le Président rappelle la jurisprudence (TA Montpellier du 09/10/2003 et CE du 12/06/2002) autorisant l'installation anticipée du Conseil d'administration ce qui permet de faciliter la mise en fonctions du CIAS.

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D 2015-001

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code de l'action sociale et des familles

- Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet D2015-106 du 27 octobre 2015 créant le CIAS Airvaudais-Val du Thouet fixant à 20 le nombre des membres du Conseil d'Administration
- Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet D2015-115 du 08 décembre 2015 désignant les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet qui siégeront au Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet
- Vu l'arrêté n° A2015-104 Du président de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet désignant les membres du conseil d'administration du CIAS,

Olivier FOUILLET procède à l'appel nominal et a déclaré installer :

<p>10 membres issus du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet</p>	<p>Maryse CHARRIER commune d'Airvault Jean Pierre CESBRON commune d'Assais les Jumeaux Daniel ROBERT commune d'Availles Thouarsais Jacques ROY commune de Boussais Jeanne BARIGAULT commune du Chillou Joël MEUNIER commune d'Irais Maryse BARIGAULT commune de Louin Jean François COIFFARD commune de Maisontiers Micheline REAU commune de St Loup Lamairé Frédérique DAMBRINE commune de Tessonnière</p>	
<p>10 membres nommés par M. Le Président parmi les personnes participant à des actions de préventions, d'animation ou de développement social</p>	<p>associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions</p>	<p>Hélène MARSAULT Françoise BRAUD</p>
	<p>associations familiales</p>	<p>Lucette GLORIAU</p>
	<p>associations de retraité et de personnes âgées du département</p>	<p>Nicole NIVEAU Jean VOYER Lucienne AUBRY</p>
	<p>associations de personnes handicapées du département</p>	<p>Pierrette MILLASSEAU</p>
	<p>autres personnes qualifiées</p>	<p>Jacques LAVIGNE Marie Hélène BRUNET Sylvie JOZEAU</p>

ELECTION DU VICE PRESIDENT

M. Le Président expose

Dès qu'il est constitué et conformément aux articles L.123-6 à L.123-8 et R.123-16 à R.123-26 du CASF, le Conseil d'Administration élit en son sein un vice président qui le préside en

l'absence du président. Ce dernier peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions et/ou sa signature au vice président.

L'élection du Vice Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu alors à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Communautaire désigne deux assesseurs : Mme CHARRIER Maryse et Mr MEUNIER Joël.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

D 2015-002

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après un appel à candidature, se déclare candidate : Mme DAMBRINE Frédérique
Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 1 bulletin blanc, 1 bulletin nul
- Suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

- 17 voix pour Mme DAMBRINE Frédérique

Mme DAMBRINE Frédérique ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Vice Présidente et a été immédiatement installée.

Mme DAMBRINE Frédérique a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE M22 AU BUDGET PRINCIPAL M14

M. Le Président expose

Si le budget principal du CIAS relève de la nomenclature M14, il convient de créer un budget annexe relevant de la M22 afin d'individualiser l'activité sociale, du fait que cette activité fait l'objet d'une tarification dite « administrée ».

D 2015-003

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles
- Vu l'instruction codification pour les budgets M22

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration :

- ✓ décide de créer, à compter du 1^{er} janvier 2016, un budget relevant de la codification M22 qui sera annexé au budget principal relevant de la codification M14.
- ✓ Décide de nommer ce budget : Aide à domicile.
- ✓ Décide que ce budget annexe permettra d'individualiser l'activité sociale du CIAS Airvaudais-Val du Thouet faisant l'objet d'une tarification administrée
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

VOTE DES BUDGETS 2016

M. Le Président présente le projet du budget 2016 à l'assemblée

D 2015-004

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration :

- ✓ Vote le budget principal du CIAS Airvaudais-Val du Thouet (M14), pour l'année 2016, qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	Budget 2016
Dépenses exploitation courantes (Gr 1)	500.00
Total Fonctionnement DEPENSES	500.00
Autres subventions d'exploitation	500.00
Total Fonctionnement RECETTES	500.00

- ✓ Vote le budget annexe (M22), pour l'année 2016, qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	Budget 2016
Dépenses exploitation courantes (Gr 1)	39 600.00
Charges de personnel (gr 2)	860 421.00
Dépenses afférentes structure (Gr 3)	19 872.00
Total Fonctionnement DEPENSES	919 893.00
Produits tarification	770 371.85
Recettes atténuatives	149 521.15
Total Fonctionnement RECETTES	919 893.00

INVESTISSEMENT	Budget 2016
2183 Matériel informatique	6 501,00
Total Investissement DEPENSES	6 501,00
001 Excédent 2014	6 029,00
28 Amortissements	472,00
Total Investissement RECETTES	6 501,00

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Mr le Président rappelle les règles de la comptabilité M22 et précise que les excédents de l'exercice 2014 (année N) sont repris au budget 2016 (N+2).

D 2015-005

- Vu les délibérations concordantes du conseil syndical du SIVU AAD Airvault-St Loup et de ses 9 communes membres après le retrait de Gourgé, sur la répartition des biens, du patrimoine et du personnel au 31 décembre 2015 date de dissolution du SIVU

Procès Verbal du Conseil d'Administration- CIAS Airvaudais-Val du Thouet - 21 décembre 2015.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration affecte tel qu'il suit les résultats de l'exercice 2014 au budget 2016

Les Résultats de 2014 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	398.16 €	957 683.17 €
Recettes	6 427.16 €	961 622.32 €
Excédent 2014 (repris en 2016)	6 029.00 €	3 939.15 €

En fonctionnement :

Les membres du CIAS AIRVAUDAIS VAL DU THOUET proposent d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 en réserve de compensation au compte 10686 pour un montant de 3 939.15 €

En investissement :

Les membres du CIAS AIRVAUDAIS VAL DU THOUET proposent de reporter le résultat d'investissement 2014 dans son intégralité au budget 2016 pour un montant de 6 029.00 €.

TARIFS 2016

M. Le Président propose de voter les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2016

D 2015-006

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration fixe ainsi qu'il suit les tarifs du CIAS à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Service Prestataire

	TARIFS à compter du 1^{er} janvier 2016
Supplément horaire pour dimanche et jour férié	6.52 €
Mutuelle, ARDH, usagers payants : tarif horaire	21.42 €
Dispositif « Sortir plus »	23.20 €

Service Mandataire

	TARIFS à compter du 1^{er} janvier 2016 €
Tarif horaire pour frais de gestion des emplois familiaux	2.24 €

	TARIFS à compter du 1^{er} janvier 2016
Frais kilométriques facturés aux bénéficiaires : pour 1 km	0.66 €

HABILITATION D'UN CORRESPONDANT HELIOS

M. Le Président expose aux élus que la trésorerie d'Airvault étant sous l'application HELIOS il est possible aux ordonnateurs de consulter les informations budgétaires et comptables de leur collectivité. Ce module sécurisé ne peut être utilisé qu'après habilitation d'une personne nommément désignée.

Le Président propose de désigner l'agent qui effectue la comptabilité.

D 2015-007

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Pain Isabelle, agent chargée de la comptabilité du SIVU, en tant que correspondant habilité pour consulter l'application HELIOS et d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

OUVERTURE DES POSTES POUR PERMETTRE LE TRANSFERT DU PERSONNEL DU SIVU Aide A Domicile Airvault/St Loup Lamairé ET VALIDATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS au 1^{er} janvier 2016

M. Le Président expose

tous les agents titulaires, stagiaires et contractuels issus du SIVU Aide A Domicile Airvault/St Loup Lamairé sont repris par le CIAS Airvaudais-Val du Thouet au 1^{er} janvier 2016.

Les demandes de transferts ont été déposées au CTP du centre de gestion et les arrêtés de transferts sont en cours de préparation pour le 1^{er} janvier 2016.

D 2015-008

- Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, dite LE PORS portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.
- Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, modifiée de réforme des collectivités territoriales
- Vu l'article L.123-4-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 15 décembre 2015
- Vu les délibérations concordantes du conseil syndical du SIVU AAD Airvault-St Loup et de ses 9 communes membres après le retrait de Gourgé, sur la répartition des biens, du patrimoine et du personnel au 31 décembre 2015 date de dissolution du SIVU
- Considérant que le personnel du SIVU Aide A Domicile Airvault/St Loup Lamairé dissous au 31 décembre 2015 est transféré au CIAS Airvaudais-Val du Thouet au 1^{er} janvier 2016

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration décide de créer les postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2016 afin d'y transférer les agents venant du SIVU Aide A Domicile Airvault/St Loup Lamairé dissous et valide ainsi le tableau des effectifs à cette même date :

temps de travail hebdo	Nom	Prénom	Date de	Qualité	Grade	Echelle	Echelon	Indices
			naissance					
SERVICE AGENTS SOCIAUX								
10	CARIOU	Catherine	08/12/1976	titulaire	agent social 2ème classe	E3	1	297/292
	PAITREULT	Joëlle	13/01/1961	titulaire	agent social 2ème classe	E3	5	347/325
	TOURAINÉ	Nadia	04/01/1964	titulaire	agent social 2ème classe	E3	7	351/328
17	CHADEAU	Catherine	02/07/1965	titulaire	agent social 2ème cl	E3	6	348/326
	DUTAIN	Patricia	10/03/1977	titulaire	agent social 2ème cl	E3	5	347/325
	FLAMENT	Véronique	16/09/1963	titulaire	agent social 2ème cl	E3	5	347/325
	GARNIER	Cécile	09/05/1977	titulaire	agent social 2ème cl	E3	5	347/325
	GIRAULT	Nathalie	23/11/1967	titulaire	agent social 2ème cl	E3	6	348/326
	MARIE	Véronique	05/11/1962	titulaire	agent social 2ème cl	E3	8	356/332
	MASSE	Céline	27/03/1982	titulaire	agent social 2ème cl	E3	6	348/326
	VOYER	Sabine	07/12/1966	titulaire	agent social 2ème cl	E3	6	348/326
20	BILLY	Valérie	11/09/1968	titulaire	agent social 2ème cl	E3	7	351/328
	CHESSERON	Stéphanie	21/11/1975	titulaire	agent social 2ème cl	E3	5	347/345
	DERFEUIL	Martine	03/04/1965	titulaire	agent social 2ème cl	E3	8	356/332
	GUEDON	Céline	14/11/1976	titulaire	agent social 2ème cl	E3	6	348/326
	LAVIGNE	Corinne	13/06/1961	titulaire	agent social 2ème cl	E3	8	356/332
24	BENOIST	Marie-Thérèse	26/01/1957	titulaire	agent social 2ème cl	E3	7	351/328
	BERGER	Maryse	08/02/1964	titulaire	agent social 2ème cl	E3	7	351/328
	CATEAU	Nadine	30/04/1967	titulaire	agent social 2ème cl	E3	7	351/328
	JOUNEAU	Christelle	04/01/1966	titulaire	agent social 1ère cl	E3	6	352/329
28	BILLON	Claudine	05/11/1959	titulaire	agent social 2ème cl	E3	9	364/338
	CHATRY	Charlyse	28/01/1966	titulaire	agent social 1ère cl	E3	8	374/345
	PELON	Nathalie	09/08/1968	titulaire	agent social 1ère cl	E4	7	356/332
	RUSSEIL	Brigitte	02/06/1960	titulaire	agent social 1ère cl	E4	7	356/332
32	CHABOSSEAU	Marie-Christine	26/10/1964	titulaire	agent social principal 2ème cl	E5	7	375/346
	GERBIER	Monique	17/04/1961	titulaire	agent social 2ème cl	E3	7	351/328
	GUERRY	Annie	29/06/1965	titulaire	agent social 1ère cl	E4	7	356/332
	GUILLOT	Christelle	16/02/1980	titulaire	agent social 1ère cl	E4	7	356/332
	MILLASSEAU	Christine	15/07/1965	titulaire	agent social 2ème cl	E3	7	351/328

SERVICE ADMINISTRATIF								
35	DEVAUD	Gaëlle	29/12/1977	titulaire	adjoint adm. 2ème cl	E3	7	351/328
	DORET	Claudie	19/12/1968	titulaire	adjoint adm. 2ème cl	E3	7	351/328
	ROUVREAU	Nicole	20/05/1957	titulaire	attaché		7	588/496
	SENECHAULT	Angélique	28/08/1976	titulaire	adjoint adm. Principal 2ème cl	E5	7	375/346
	PAIN	Isabelle	08/11/1975	titulaire	adjoint adm. 1ère cl	E4	7	356/332
SERVICE TECHNIQUE								
5	MIE	Nathalie	29/04/1974	titulaire	adjoint technique 2ème cl	E3	7	351/328

REPLACEMENT DES AGENTS TITULAIRES ABSENTS PAR DES AGENTS EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE au 1^{er} janvier 2016

M. Le Président expose au Conseil d'Administration qu'en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément indisponible pour les motifs suivants :

- exercice des fonctions à temps partiel,
- congé annuel,
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie,
- congé de longue durée,
- congé de maternité ou pour adoption,
- congé parental ou congé de présence parentale,
- congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national,
- rappel ou maintien sous les drapeaux ou participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire,
- autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant.

D 2015-009

Le Président propose au Conseil d'Administration de l'autoriser à signer les contrats de travail en fonction des besoins de remplacement en précisant l'emploi et le niveau de rémunération en cohérence avec les fonctions à assurer.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration

AUTORISE le Président à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent non titulaire momentanément indisponible conformément au modèle annexé à la présente délibération,

PRÉCISE - que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret N° 2010-783 du 8 juillet 2010)

N° de la délibération	Objet
D 2015-001	Installation du Conseil d'Administration
D 2015-002	Election du Vice Président
D 2015-003	Création d'un budget annexe M22 au budget principal M14
D 2015-004	Vote des budgets 2016
D 2015-005	Proposition d'affectation des résultats 2014
D 2015-006	Tarifs 2016
D 2015-007	Habilitation d'un correspondant HELIOS
D 2015-008	Ouverture des postes pour permettre le transfert du personnel du SIVU aide à domicile Airvault St Loup et validation du tableau des effectifs au 01/01/2016
D 2015-009	Remplacement des agents titulaires absents par des agents en contrat à durée déterminée au 01/01/2016

A Airvault le 22 décembre 2015

PV affiché le 22 décembre 2015

Le Président
Olivier FOUILLET.

Le secrétaire de séance,
Hélène MARSAULT

Suit le tableau des signatures des autres membres présents à la séance.

AUBRY Lucienne	BARIGAULT Jeanne	BARIGAULT Maryse	BRAUD Françoise	BRUNET Marie-Hélène
	CHARRIER Maryse	COIFFARD Jean-François	DAMBRINE Frédérique	FOUILLET Olivier
GLORIAU Lucette	JOZEAU Sylvie		MARSAULT Hélène	MEUNIER Joël
MILLIASSEAU Pierrette	NIVEAU Nicole	REAU Micheline	ROBERT Daniel	ROY Jacques
VOYER Jean				